

---

HYDERABAD – Réunion du GAC avec la GNSO  
Vendredi 4 novembre 2016 – 14h30 à 16h00 IST  
ICANN57 | Hyderabad, Inde

PRESIDENT SCHNEIDER :      Merci à vous tous. Veuillez s’il vous plait revenir à vos places, nous allons commencer sous peu.

Je vous prie de bien vous installer à vos places afin que nous puissions commencer. Ceux qui cherchent dans l’ordre du jour du GAC ce dont il s’agit, c’est notre réunion habituelle avec la GNSO. Vous avez ici un document informatif à votre disposition, numéro 7 de l’ordre du jour. Vous pouvez consulter ce document pour être à jour au cas où vous ne l’auriez pas encore consulté. Il y a ensuite l’ordre du jour que vous pouvez voir dans le programme ; les quatre points principaux sur lesquelles nous voulons centrer notre travail, notre attention, en fonction du temps disponible pour nos délibérations.

Je veux saluer James et son équipe. Pour ceux qui viennent – pour les nouveaux venus au GAC, je vous prie de vous présenter.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

JAMES BLADEL : Merci, Thomas. Je suis le président du Conseil de la GNSO. À ma droite, il y a Donna Austin, vice-présidente du Conseil de la GNSO, et présidente de la chambre des parties contractantes. À sa droite, il y a Heather Forrest est vice-présidente de la chambre des parties non contractantes du Conseil de la GNSO. Ensuite il y a Mason Cole, qui est l'agent de liaison pour le GAC de la part de la GNSO. Pour ceux qui ne le savent pas, ce sera la dernière réunion de Mason dans ce rôle. Nous allons peut-être consacrer – pouvoir consacrer les cinq dernières minutes de notre réunion pour le remercier de tout le travail qu'il a fait pendant ces cinq années, pour être resté avec nous pendant plus longtemps que ce n'était prévu pour pouvoir trouver son successeur.

PRESIDENT SCHNEIDER : Bon. Pour ceux qui ne connaissent pas dans la GNSO, je suis le président du GAC. Et à ma gauche, il y a Manal Ismaïl de l'Égypte. Elle est ici parce qu'elle a travaillé avec Jonathan Robinson dans les groupes de consultation entre le GAC et la GNSO et ils ont eu de nombreux échanges. Elle est ici avec nous pour partager cette information.

Je n'avais pas reconnu ce nouveau format de l'ordre du jour. Nous avons en premier lieu une mise à jour, un échange d'opinion du groupe de consultations du groupe conjoint du

---

GAC et de la GNSO. Je cède la parole à Manal pour qu'elle nous mette à jour sur ce groupe.

MANAL ISMAÏL : Merci beaucoup, Thomas et James, des commentaires d'introduction que vous avez faits. Je vois que Jonathan vient d'arriver. Comme Thomas l'a dit, l'a très bien dit, le groupe de consultations de la GNSO et du GAC est présidé par Jonathan Robinson de la part de la GNSO et moi-même comme représentante du GAC. Je voudrais vous demander d'avancer à la prochaine diapo.

JONATHAN ROBINSON : Merci, Manal. Je vous prie de m'excuser d'être arrivé un tout petit peu en retard. Je voulais m'assurer d'arriver à l'heure, mais j'ai pris de toute façon du retard.

Bon. Nous avons cherché une initiative pour travailler une collaboration entre le GAC et la GNSO pour améliorer notre travail. On a beaucoup parlé de ce travail et de son évolution. Il y a ici toutes les diapositives disponibles à notre disposition.

Nous avons essayé d'utiliser deux journées pour notre travail, pour voir les questions quotidiennes, comment nous pouvons respecter les mécanismes et les limitations de nos propres processus de travail, et en même temps, parvenir à ce que le

---

GAC puisse participer – puisse avoir une participation précoce au PDP de la GNSO.

Nous sommes maintenant à une étape où nous avons besoin de revenir sur le GAC avec ce travail de la part du groupe de consultations de la GNSO et du GAC pour continuer à travailler sur ces idées. Vous avez là les principaux livrables. L'agent de liaison entre la GNSO et le GAC, Mason, a fait un travail vraiment extraordinaire pendant ces dernières années. Nous allons continuer à travailler sur ce mécanisme de la révision rapide et initiale pour voir la portée des questions, ces rapports d'une page qui mettent l'action sur les principaux thèmes.

Il est clair que parfois – qu'il n'y ait pas parfois de questions de politiques publiques qui motivent le GAC pour qu'il vienne participer. Mais ces documents d'une page ont pour but de mettre l'accent sur certains points et de mettre en évidence certains mécanismes pour que vous puissiez décider si vous voulez participer ou non.

Et ensuite nous avons le groupe de collaboration des leaders du GAC et de la GNSO qui continue à travailler.

Comme Manal vous l'a dit – c'est voilà ! Je vais lui céder la parole pour qu'elle parle du rapport final et pour qu'elle vous dise où nous en sommes.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Jonathan. Ici l'on explique comment notre rapport a été structuré. Il y a une section où l'on décrit la charte et l'objectif, et les buts et les livrables, ainsi qu'une section, une espèce de synthèse générale des objectifs qui ont été enfin atteints jusqu'ici. Ensuite il y a une vision des thèmes qu'il faut encore aborder, qui n'ont pas été traités depuis la réunion d'Helsinki. Nous essayons de voir tout ce qui n'a pas été abordé d'après notre charte. Nous avons un feuillet de section dédié ou consacré aux conclusions.

Nous avons pensé que nous pouvons faire une présentation ici pour parler des recommandations.

En ce qui concerne le travail quotidien, et sa coordination – et leur coordination, le groupe de consultations recommande de programmer une consultation entre le secrétariat du GAC, l'agent de liaison sortante et l'agent de liaison entrant du GAC et le personnel de soutien pertinent pour revoir l'information pertinente et la communication, et voir les méthodes, et déterminer s'il y a des améliorations et quelles seraient ces améliorations.

Il y a une autre recommandation concernant le renforcement encore plus grand du contact entre les leaders de la GNSO et du GAC au moyen des téléconférences régulières ou de réunions

---

où l'on pourra aborder les thèmes les plus urgents. Voilà donc les deux premières recommandations.

Je vais maintenant présenter la deuxième. Si vous avez des questions, n'ayez pas peur de m'interrompre. Je pense qu'il vaut mieux répondre aux questions au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

La 2e recommandation est la suivante. L'organisation ICANN pourrait développer un processus basé sur les mécanismes existants et souligner ce qui a été ajouté au groupe de consultations du GAC et de la GNSO. Si vous vérifiez les objectifs, vous allez voir qu'il y a des objectifs, des buts et des livrables qui sont déterminés là par suite de ce qui était allé dans la charte du groupe de consultations. Et l'on voit là, clairement, d'où viennent ces recommandations.

La 3e recommandation est la suivante. Nous recommandons que le mécanisme de révision rapide, d'examen rapide [inaudible] et se transforme en un élément standard du PDP, ce qui peut nous permettre de simplifier et de généraliser les processus proposés dans le document appelé « Mécanismes, expérience rapide du GAC ».

Ensuite, il y a la recommandation numéro 4. Et ces deux recommandations se rapportent à la participation précoce du GAC dans les PDP de la GNSO. La participation du GAC fait partie

---

d'un dialogue régulier, de discussion régulière. Dans les groupes de travail sur les PDP, il faudrait qu'ils communiquent avec le GAC pour que l'on sache comment on peut considérer et traiter les contributions du GAC et les commentaires du GAC. On encourage le GAC à renforcer sa participation pour les dernières étapes du PDP. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des réponses.

IRAN :

Merci Manal, merci Jonathan, de ce travail positif, constructif que vous présentez pour nous tous grâce à ce rapport. Je n'ai pas de difficulté par rapport à ces recommandations. J'y apporte tout mon soutien.

Ce que je veux dire, cependant, c'est qu'avoir la possibilité de les adresser, c'est la possibilité pour le GAC de les mettre en œuvre.

Vous parlez d'un engagement ou d'une participation précoce. Je pense qu'il n'y a rien qui puisse être appelé participation précoce du GAC dans les PDP. Par exemple, pour le groupe qui travaille avec la série des nouveaux gTLD. Ils discutent très souvent ; c'est un PDP pour une nouvelle série. Et si nous ne disons rien, cela est ensuite établi et nous nous en plaignons.

Il faudrait donc que nous ayons un engagement pour nous assurer de nous engager dans cette participation précoce. À

---

mon avis lorsque nous venons dans la réunion en présence, nous disons tous « Ah, oui, oui, oui ! ». Mais quand cela se termine, nous attendons la prochaine réunion pour faire quelque chose. Ce sont de très bonnes recommandations, mais il faut les mettre en œuvre. C'est à nous, et sous la direction de notre président, c'est à nous donc de fournir les moyens nécessaires pour mettre en œuvre ces recommandations.

MANAL ISMAÏL :

Merci beaucoup, l'Iran, de votre commentaire très constructif. Si nous avons cela sous forme écrite, bon, cela ne suffit pas. Il faut que nous mettions cela en pratique. Il faut que nous mettions cela en pratique et que nous nous engagions. Donc je vous remercie de vos commentaires.

La prochaine recommandation concerne l'engagement précoce du GAC. Et la GNSO et le Conseil d'administration de l'ICANN doivent évaluer l'impact des mécanismes de participation et déterminer s'il faut trouver un mécanisme de conciliation.

On encourage le GAC et le Conseil de la GNSO à se mettre – à commencer à avoir un dialogue. Et il y a des différences évidentes entre les recommandations des PDP proposées et le commentaire du GAC.

---

La recommandation 6 : le GAC et la direction du GAC et de la GNSO, les deux équipes de directions, devraient utiliser la révision et la discussion des statuts de l'engagement précoce pour découvrir les problèmes ou des mécanismes qui pourraient être considérés.

Enfin, une recommandation générale : les équipes de directions du GAC et de la GNSO devraient réviser dans leurs échanges réguliers l'état de la participation ou de l'engagement précoce du GAC au PDP de la GNSO. Et l'agent de liaison de la GNSO auprès du GAC présente un rapport général au GAC et à la GNSO qui souligne les moments d'engagement précoce. Sur la base de la révision de ces améliorations possibles du GAC et de la GNSO, on peut déterminer les prochaines étapes ou les prochaines mesures à prendre.

La recommandation 8 : je pense que je vais céder la parole à Jonathan pour cela, parce que cela n'est qu'une conclusion. Je lui cède les deux dernières diapos.

JONATHAN ROBINSON : Comme vous pouvez le voir — merci, Manal — comme vous avez vu, nous avons fait tout ce qui était nécessaire. Nous avons identifié les recommandations résultant du travail de l'ATRT1 et de l'ATRT2 qui nous ont informés de façon volontaire dans ce

---

groupe de collaborations pour voir comment nous pourrions travailler de manière efficace entre le GAC et la GNSO.

Nous voulons donc présenter ce rapport aux organisations, encore une fois, pour qu'elles voient quels sont les défis à relever. Dans l'un des commentaires précédents, l'on avait dit que l'on allait trouver la manière de participer de manière précoce. Donc nous vous remercions de votre prédisposition.

Et maintenant, voyons les deux dernières diapositives pour rendre la parole ensuite à Thomas et à James pour le reste de la séance.

Donc maintenant, prochaine diapo. Ici nous parlons des prochaines étapes. Nous prévoyons – enfin, nous espérons que ces recommandations seront révisées, adoptées et nous – elles font partie du travail du groupe.

Voilà donc une série de liens, ici, pour que vous voyiez sur quoi est basé notre travail. La liste de diffusion complète. Tout est très transparent.

Nous avons commencé dès le début à éviter de parler de notre groupe comme un groupe de travail, parce que de cette manière nous évitions d'être limités par les mécanismes de travail des autres groupes de travail. Voilà pourquoi nous l'avons appelé groupe de consultations. Nous voulons remercier tous ceux qui

---

nous ont soutenus pendant tout ce travail et nous vous remercions d'écouter ces recommandations.

Je vous remercie encore et je remercie ma coprésidente Manal.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Jonathan.

Le rapport complet a déjà été diffusé dans la liste de diffusion et il fait partie de la documentation remise au GAC avec toutes les synthèses.

IRAN :

Pourrions-nous voir la recommandation 5, s'il vous plait ?

Là, l'on parle de la contribution du GAC au PDP. Je ne sais pas de quoi on parle lorsqu'on dit qu'il faut tenir compte des commentaires ou de la contribution du GAC. À quelle étape ? À l'étape des commentaires publics ? Parce que normalement, PDP présente deux et même trois périodes de commentaire public. Et à quel moment et d'où doivent venir ces commentaires ? Nous parlons de l'avis du GAC ou ce n'est qu'un feedback du GAC pour que vous puissiez préparer le PDP. Et à quelle étape ? Avant les commentaires publics ? Entre les périodes de commentaire public ? Après les périodes de

---

commentaire public? C'est là que je voudrais avoir des précisions.

Et j'ai ensuite une explication. J'ai toujours suivi, mais pas – j'ai suivi mais pas toujours le groupe de travail qui s'occupait des PDP pour les nouveaux gTLD. Et ce groupe a considéré depuis le début de façon très soigneuse, très minutieuse, tous les commentaires du GAC. Et l'on a lu, un à un, chacun de ces commentaires, au mot à mot, pour voir s'il y avait quelque chose que le GAC voudrait ajouter lorsque l'on participe aux réunions. Mais par suite de ce manque de participation, parfois il n'y a pas de contribution. Une fois de plus, je reviens sur la question de la mise en œuvre des recommandations. Les recommandations doivent être mises en œuvre. Mieux que d'encourager les recommandations, il faudrait les mettre en œuvre. Il faut utiliser un terme plus fort. Si nous parlons d'engagement, c'est une tout autre chose.

MANAL ISMAÏL :

Merci beaucoup, Kavouss. Et merci pour votre question. Excusez-moi si je n'ai pas été claire.

Nous visons ici un engagement précoce du GAC. Nous parlons donc des premières étapes où l'on commence à voir la portée des questions que l'on va voir. Les premières étapes du PDP.

---

Et la recommandation est justement que lorsque le GAC présente un commentaire avec à la GNSO, nous sachions au moins s'il y a un conflit avec l'opinion de la GNSO, ou bien s'il y a un accord. Voilà l'objectif de cette recommandation. Voilà ce à quoi elle vise. Puisqu'on parle d'engagement précoce, nous espérons que tout conflit d'opinion puisse être résolu suffisamment à l'avance. Nous espérons que cela ne signifiera pas qu'il va falloir trouver un mécanisme de réconciliation, mais cela bien sûr dépend de la manière dont la mise en œuvre des recommandations sera faite.

JAMES BLADEL :

Merci, Manal et Jonathan, et merci de tous ces commentaires qui ont été faits pour le groupe de consultations.

Je peux vous dire que la GNSO considère une motion pour adopter ces recommandations et les mettre en œuvre dans la réunion qui aura lieu lundi, ici à Hyderabad. J'espère qu'il n'y aura pas de point de controverse dans ce point de l'ordre du jour.

Nous allons donc encourager – nous allons donc continuer à encourager toute l'information, tous les commentaires possibles, la présentation de tous les commentaires possibles du GAC lorsque nous commençons notre travail, lorsque nous définissons la portée, lorsque nous avons des définitions,

---

lorsque nous commençons à recevoir des contributions, des commentaires, à la fin du processus. C'est là qu'ils nous sont les moins utiles. Voilà pourquoi nous vous encourageons à les présenter dès les premières étapes, pour bâtir et pour renforcer ce type d'idées dans ce que nous pourrions appeler une pollinisation croisée, pour pouvoir avoir des commentaires, et dans les liaisons du GAC et dans les différentes périodes que nous avons établies pendant le processus et dans cette consultation que nous avons faite aux autorités du GAC et de la GNSO.

Il y a aussi quelques recommandations que nous pourrions adopter dans les plus brefs délais.

PRESIDENT SCHNEIDER : Merci, [Jason]. En plus de ma réponse aux collègues du GAC, c'était intéressant qu'il y ait une participation, un engagement précoce du GAC, à ce propos. Mais il me semble que ce thème met en évidence le défi existant, le rôle existant du GAC. Parce que si nous analysons les statuts et les statuts constitutifs, les nouveaux statuts constitutifs, le rôle du GAC est de présenter son avis au Conseil d'administration.

Une fois le Conseil d'administration reçoit les recommandations des groupes qui font de la politique, comme la ccNSO, la GNSO, c'est là que le GAC donne son avis au Conseil d'administration.

---

Voilà le rôle du GAC suivant les statuts constitutifs. Il n'y a rien d'autre mis à part ce qui apparaît au niveau de la communauté habilitée. Il n'y a rien de nouveau.

C'est différent de l'ALAC où parfois on parle d'une interaction les SO ; ici, il n'y a pas d'interaction directe entre le GAC et les AC et SO. Si vous trouvez quelque chose de ce genre, vous me le dites. Mais disons, la structure de l'ICANN nous dit qu'il n'y a pas d'interaction du tout.

Avec le nouveau processus, le processus des nouveaux gTLD, ce processus nous a montré que nous avons des attentes différentes des différents défis à relever en ce qui concerne le rôle du GAC, le rôle du Conseil d'administration, sur les conséquences de la GNSO et du travail. Donc ce qui est bon, c'est que le GAC participe de manière précoce à tout cela, même si tout cela semble difficile à mettre en œuvre parce qu'il me semble que ce n'est pas une question d'absence de carences, d'un manque de volonté ; je n'ai entendu personne dire « Ah non, nous nous en manquons. Nous n'allons pas y participer. » Non. Mais il se peut qu'il y ait d'autres raisons dont on peut entendre parler si les membres du GAC veulent nous dire pourquoi il est difficile de participer ou de s'engager précocement d'un de ce processus, mis à part les fonctions que nous devons remplir de par les statuts constitutifs.

---

La question est qu'il y a une différence entre les membres individuels du GAC qui peuvent participer à un PDP, et que le GAC puisse avoir un consensus par négociation ou une collaboration. Je ne sais pas quel pourrait être le mot. Il n'y a pas de terme officiel parce que cela n'existe pas dans les statuts. Si nous devons formaliser tout cela, s'il faut que nous y réfléchissions, nous pourrions ainsi avoir une version. Si nous avons une version 2.0 de l'ICANN, nous pourrions en avoir une 3.0 et trouver les canaux d'interaction. Il n'y a pas à l'intérieur du GAC des processus qui nous permettent de formuler quoi que ce soit en matière d'avis. Il n'y a pas de processus formel à proposer à la GNSO. Nous devons réfléchir sur la possibilité de le faire et d'emprunter cette voie. Et bien sûr, je ne parle pas des périodes de commentaire public parce que c'est des périodes qu'on peut utiliser.

Historiquement, je pense que le GAC ne s'est pas servi, du moins depuis que j'ai commencé à travailler ici, on n'a pas la perception que le GAC participe à la période de commentaire public. Son rôle est de donner son avis au Conseil d'administration. C'est ce qui m'a été dit lorsque je suis arrivé ici en 2008-2009.

Je crois que le CCWG est un exercice intéressant pour nous prouver, à nous tous, qu'il y a d'autres voies, d'autres chemins, que l'on peut emprunter, que l'on peut gérer et participer et non

---

seulement des périodes publiques. Alors si nous tenons compte des circonstances et des ressources dont on dispose, je pense que nous avons du succès.

Il est donc fondamental de trouver le meilleur résultat possible pour tout cela, et surtout pour l'avenir. Même si ce n'est pas l'idéal, ce n'est pas non plus le plus efficace, mais il faut que nous nous en servions de toute façon. Pour le moment, ce serait bien de le savoir et de dire aux gens de la GNSO quels seraient les problèmes par rapport à l'engagement précoce pour que l'on puisse participer à ces processus.

Pour mieux nous entendre.

DONNA AUSTIN :

Merci, Thomas. J'ai passé du temps au GAC, alors je crois que j'apprécie les enjeux auxquels se voit confronté le GAC. Je me suis rendue compte à la GNSO que nous avons des processus et des procédures que nous devons respecter. Et cela nous crée des enjeux également.

Nous en avons parlé. Nous en avons débattu. Nous avons débattu sur ce qui est dans les procédures, dans les statuts constitutifs, mais ce qui nous arrête, ce qui ne nous permet pas de trouver une autre manière d'aborder ces processus, c'est

---

faire en sorte que la GNSO crée des recommandations puis après l'avis du GAC, et puis après un conflit.

Alors je crois que la recommandation 5, je crois, n'est-ce pas, suggère de concilier les positions entre le Conseil d'administration et le GAC et le Conseil. Nous avons des conversations bilatérales avec le GAC; le Conseil d'administration mène des conversations bilatérales, et nous-mêmes, nous les avons. Mais on ne s'est jamais réuni les trois ensemble, dans la même salle, et avons abordé des questions que nous savons sont importantes pour tous les trois.

Je crois que cela serait bénéfique pour tous, à savoir avoir des conversations structurées sur les questions sur lesquelles nous savons qu'il y a des différences entre les trois.

Du point de vue du Conseil, eh bien, nous avons quatre PDP en ce moment. Des PDP qui sont en cours. Il y a des processus qu'il faut respecter; je crois que vous les connaissez. Nous voudrions – c'est-à-dire, nous savons qu'il y a des périodes de commentaire public, qu'il y a l'alerte précoce, pardon ce n'est pas l'alerte précoce mais c'est révision rapide [c'est l'orateur qui se corrige]. Il faudrait trouver la manière de mener cette conversation avant que la GNSO envoie sa recommandation et avant que le GAC donne son avis au Conseil d'administration pour avoir une conversation structurée sur les différentes

---

opinions pouvant exister et voir si l'on peut arriver à une résolution et comprendre pourquoi nous avons ces points de vue différents avant d'émettre l'avis ou la recommandation au Conseil d'administration.

On n'en a pas parlé avec le Conseil d'administration. Nous espérons bien pouvoir mener cette conversation. Mais nous comprenons bien que les processus sont différents. Vous avez certaines règles à respecter. Nous avons nos procédures opérationnelles. Il y a des choses que l'on ne peut pas changer, mais peut-être, il pourrait y avoir un peu plus de flexibilité et éviter ce qui s'est passé auparavant. Il y avait des recommandations et des avis du GAC qui posaient un problème au Conseil d'administration. Je crois que la recommandation 5 est un bon début.

Alors que se passe-t-il si on se réunit dans une même salle et nous discutons ? Cela nous aidera à comprendre les positions des autres et arriver à une solution. Merci.

**PRESIDENT SCHNEIDER :** Nous partageons les mêmes objectifs, en fait, avec différentes contraintes. Maintenant j'ai la Nouvelle-Zélande, l'Iran, la Norvège, la Commission européenne, Jonathan Robinson et la Suisse.

---

NOUVELLE-ZÉLANDE : Crois que nous sommes d'accord avec ce qui a été dit aujourd'hui. Je crois que c'est très utile. Il faudrait peut-être mener des conversations. Je crois qu'à Marrakech, on a mené des conversations très utiles.

Pendant une réunion précédente du GAC, on a parlé de toutes les procédures sur le WHOIS qui sont en cours d'élaboration. Et c'est difficile de suivre tout ça parce qu'on a peu de ressources. Je crois que vous savez que nous avons des personnes du GAC qui veulent assister dans différents sites, mais on n'a qu'un seul coordinateur. Lorsque nous quittons la salle, nous avons beaucoup de réunions à participer, alors c'est difficile de communiquer à tout le monde ce que nous voulons dire. Ce sont différents domaines de travail, différents sites, tout est différent.

Alors vous avez mentionné que vous avez quatre PDP à la GNSO. Ma question est s'il existe une pratique, ou une manière de considérer l'impact qu'il pourrait y avoir avec toutes ces pistes de travail qui se superposent et s'entrecroisent.

PRESIDENT SCHNEIDER : On va faire toutes les questions, puis on va répondre. L'Iran.

---

IRAN :

Je voudrais expliquer davantage ce que j'ai entendu. J'ai entendu que, pour ce qui est de l'interaction entre le GAC et la GNSO, il n'y a rien de prévu dans les statuts constitutifs. Et ce n'est pas nécessaire, parce que les statuts constitutifs sont une disposition générale qui donne des instructions générales. Du point de vue juridique, le statut constitutif n'exclut pas cette interaction. Vous pouvez me dire où dans les statuts constitutifs on dit que le GAC est invité, ou que l'on parle de l'intention coopérative avec les unités constitutives de l'ICANN, comme par exemple la GNSO. Il n'y a rien là.

Alors lorsqu'il y a des plaintes à cause du conflit entre les PDP d'une part et l'avis du GAC de l'autre, et bien si dès le début on avait travaillé ensemble, ce problème sera minimisé ou même éliminé. Alors c'est un type de collaboration. C'est une bonne recommandation qui a été faite. Alors on n'a pas besoin que le statut constitutif nous dise que nous devons mettre en œuvre la recommandation. La recommandation est utile ; il faut la mettre en œuvre et prendre tous les cours d'actions nécessaires pour recevoir des commentaires, faire valoir la recommandation, etc. que ce soit inclus dans les statuts constitutifs ou pas.

---

NORVÈGE :

Merci, Monsieur le président. Merci, Manal, Monsieur Jonathan du travail que vous avez effectué avec ce rapport et ces recommandations.

Il y a pas mal de questions qui peuvent être débattues. Je vais essayer d'être bref et de n'en mentionner que les principaux. Je suis en général d'accord avec ce que vous avez mentionné, Monsieur le président.

Que disent les statuts constitutifs et quelle est notre obligation formelle ? Et comment agir au sein de l'ICANN et de la communauté ?

D'autre part, je vois ces recommandations comme un guide, comme une orientation, pour mettre en œuvre des procédures informelles pour pouvoir mieux travailler ensemble. Et il est clair que l'on peut faire des efforts, les meilleurs efforts, pour voir comment nous pouvons interagir avec la GNSO sur les questions qui sont importantes pour la GNSO et pour le GAC. J'espère aussi que la GNSO ait des obligations formelles ; et il est possible qu'il n'y ait pas d'obligation de votre part pour prendre en compte la contribution du GAC, comme vous l'avez mentionné, Donna.

Il y a peut-être des questions importantes et on pourrait les prévoir dans l'ordre du jour du GAC pour avoir des débats informels entre la GNSO et le GAC, par exemple, parce que c'est difficile pour les membres du GAC de participer individuellement

---

au PDP. Parce que sinon, il y aura des pays qui auraient les ressources pour le faire, mais ce n'est pas une contribution du GAC en tant que tel. Il faut donc le considérer comme le meilleur effort pour essayer d'avoir une perspective plus vaste des questions débattues dans les PDP, et si le GAC peut être utile pour augmenter un peu la perspective. Ce qui serait utile. Mais comme vous l'avez dit, Thomas, nous devons respecter l'avis du GAC qui est un apport que nous faisons au Conseil d'administration, une contribution. Et si vous, vous pouvez prendre ça dans votre processus du PDP, ce serait utile, mais je ne veux pas me répéter moi-même. Il faut considérer cela comme le plus grand effort que l'on puisse faire dans les procédures informelles et, au moins, essayer de le faire pour améliorer les processus.

Et ces recommandations disent qu'une évaluation de l'interaction est nécessaire pour voir si les processus ont été améliorés. Je crois que ceci est essentiel pour pouvoir évaluer quelles sont ces améliorations, s'il y en avait. Merci.

PRESIDENT SCHNEIDER : Commission européenne, s'il vous plait.

---

COMMISSION EUROPÉENNE :                      Merci beaucoup, et merci de la présentation qui a été très bien.

C'est clair et je ne veux pas me répéter, mais c'est clair qu'il y a un intérêt et la volonté de continuer à travailler ensemble. Je crois que le GAC est une partie de ce modèle multipartite, justement. Donc il faut participer à une étape précoce. Comment et dans quelles circonstances, on peut en discuter plus tard. Mais ce qui est important, c'est le principe. Il n'y a rien dans les statuts constitutifs, ni ailleurs, qui limite la capacité du GAC pour participer d'autres étapes et identifier des problèmes de politique publique, et même donner son avis au Conseil d'administration. Je crois que si dans des circonstances déterminées où il y a la question des OIG et on a pris des positions bien différentes, rien n'empêche de participer dans les étapes précoces parce que peut-être nous verrons que les positions ne sont pas si difficiles si on les aborde à une étape précoce.

Je crois que l'échange d'informations et la participation précoce nous aident tous les deux. Il faut le considérer.

PRESIDENT SCHNEIDER :                      Nous voulons participer, oui. Ça, c'est clair. Mais on ne trouve pas la manière de le faire. Alors je veux que vous me donniez des réponses pour savoir pourquoi la participation. Par exemple,

---

vous prenez un des quatre PDP. On a neuf sous-groupes, par exemple, dans certaines séries. Alors cela est important. Mais quel est le problème ? Il faut en parler.

Je vous demande de me donner un guide.

Manal, la Suisse, et puis on va clôturer.

MANAL ISMAÏL :

Je voudrais répondre à ce que Donna a mentionné.

Je suis tout à fait d'accord. On peut se bénéficier de la nature multipartite de cette organisation. Je veux dire de plusieurs manières. Notamment, en établissant une communication directe entre la GNSO et le GAC. Si on travaille individuellement et se communique à travers le Conseil d'administration, cela ne va pas nous aider. Et je crois que lorsque l'on parle de modèle multipartite, on parle de ce type d'approche.

Je tiens à remercier encore une fois mes collègues, Jonathan et Mason, comme agents de liaison de la GNSO auprès du GAC, et chacun des membres qui intègrent la GNSO et le GAC, et tout le soutien reçu du personnel de l'ICANN, Olof et Marika, en particulier, qui ont fait un travail excellent. Merci beaucoup à tous et je repasse la parole à Thomas.

---

SUISSE :

Merci, Monsieur le président.

Peut-être je devrais revenir un peu en arrière et voir une image générale. Je crois que les recommandations de ce groupe de consultations entre le GAC et la GNSO, et ici je dois dire que pendant les derniers mois j'ai participé à ce groupe, sont un bon instrument pour mettre en œuvre cette interaction, l'améliorer. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit nécessaire de faire des modifications aux statuts constitutifs de l'ICANN. Notamment la recommandation 4 où l'on dit que s'il y a une contribution du GAC pour un groupe de travail de PDP, ce groupe de travail doit répondre de manière explicite au GAC pour savoir effectivement quel a été le résultat de cette contribution et comprendre que ce n'est pas seulement une participation précoce ou un mécanisme de révision rapide, mais des apports pouvant avoir lieu dans une étape ultérieure.

La recommandation 5 dit que avant que quelque chose devienne définitif du côté de la GNSO ou du GAC, et si je dis définitif, je veux dire le transmettre au Conseil d'administration, alors avant d'arriver à cette étape, il faut penser à l'histoire de ce PDP jusqu'à ce point-là et voir s'il y a des conflits existants pour essayer de résoudre ces problèmes avant d'arriver à l'étape de transmission au Conseil d'administration.

---

Je crois que si l'on suit ses recommandations, non seulement ce qui est écrit, mais en mettant en pratique cela du point de vue des procédures, et si l'on conserve l'esprit et son objectif, on va éviter pas mal de problèmes à l'avenir. Nous pourrions améliorer la coopération de manière considérable. Par exemple, à titre personnel, je participe du PDP des procédures correspondantes aux gTLD subséquents. Je crois qu'on se sent vraiment très bien. C'est cet esprit de travailler en groupe, de travailler conjointement, c'est vraiment agréable. C'est peut-être un des PDP les plus difficiles ; et peut-être le PDP du WHOIS est assez épineux aussi. Mais pour les collègues de la GNSO, pour vous chers collègues, je dois vous dire qu'il y a des différences culturelles entre vous et nous. Parce que nous, on est habitué à un autre type d'interaction. Alors peut-être au GAC, on utilise un ton plus diplomatique, mais vous devez pouvoir lire entre les lignes pour comprendre l'esprit de ce que nous essayons de communiquer. Si vous faites ainsi, les conflits potentiels se réduisent.

Si vous ne pensez qu'au sens explicite de ce que l'on dit, on pourrait peut-être prendre cela en compte, mais vous pouvez perdre de vue une grande partie de ce que l'on essaye de transmettre. Et ceci pourra apparaître à un moment où les problèmes seront plus difficiles à résoudre. Je crois que cette culture où on donne la bienvenue à tout le monde est vraiment

---

très bien, et c'est important de traduire la culture d'un secteur à l'autre. Cela est également important.

Nous avons aussi des situations héritées. Et je crois que le président va maintenant nous présenter une de ces questions, comme la question des OIG, la Croix-Rouge par exemple. Et je crois que nous devons essayer d'être le plus flexibles possible pour le résoudre rapidement.

PRESIDENT SCHNEIDER : Merci.

Il faut avancer. On n'a pas beaucoup de temps. C'est-à-dire, il faut consacrer du temps à parler de ces questions-là, mais il faut continuer. Il faut avancer informellement avec ces discussions. Je vais passer la parole à Jonathan, Donna et James, du côté de la GNSO, pour qu'ils donnent leur témoignage aussi.

Les enjeux pour les gouvernements montrent qu'à chaque fois il y a plus de tâches à faire, plus de réponses à donner. Alors la participation peut se voir limitée. Il faut être conscient, pluraliste et accélérer notre propre travail comme un ordinateur qui double sa vitesse au fil du temps. Alors c'est ce qu'il faut travailler avec nos gouvernements respectifs.

---

JONATHAN ROBINSON : Merci, Thomas. Je vais être bref. En fait, je suis d'accord avec ce que les autres ont mentionné. Il est important de respecter le rôle du GAC en vertu des statuts constitutifs, et à mon avis, c'est l'intention. On ne veut pas aller contre. Bien entendu, j'espère que cela sera compris et que l'on puisse trouver – jouer ce rôle au GAC.

Pour ce qui est de la participation au CCWG des membres du GAC, dans le travail plus récent de ce groupe, je crois que ça a été très utile et que nous avons appris pas mal de choses. Beaucoup de leçons à apprendre, surtout quant à la sensibilité et différents styles de travail. Moi, personnellement, je suis vraiment optimiste et j'aime bien recevoir les contributions des membres du GAC.

PRESIDENT SCHNEIDER : Donna.

DONNA AUSTIN : Merci, Thomas. Je crois que Thomas, vous voulez les suggestions pratiques et des solutions. Je voudrais réutiliser l'exemple du groupe de travail du PDP sur les procédures subséquentes.

Nous savons que le GAC a mené les discussions sur les noms géographiques depuis quelque temps, et qu'il a été soumis –

---

que le processus d'évaluation a été soumis à l'avis du GAC. Les candidatures des communautés. On a traité aussi la question des régions faiblement desservies. Et comme vous le savez, ce n'est qu'un premier pas. Et je sais bien que les coprésidents du groupe de travail ont parlé avec certains membres du GAC pour voir la manière d'entamer un dialogue plus profond et faire face aux problèmes pouvant apparaître. Nous pouvons toujours voir où sont les points de contact, quelles sont les positions, quels sont les accords, les désaccords; et vous pouvez penser de la même manière au sein du GAC. Lorsque vous faites vos contributions au groupe de travail du PDP, vous pouvez utiliser comme une base potentielle pour démarrer un dialogue. Vous pouvez penser à la manière de résoudre les questions et nous maintenons un échange. Si nous comprenons les différents points de vue, alors on peut résoudre plus facilement, sans faire en sorte que le Conseil d'administration se voit obligé de choisir parmi les fils préférés pour ainsi dire. Il y a une leçon à apprendre d'expériences passées, alors il faut essayer d'avancer dans ce sens.

JAMES BLADEL :

Pour des questions de temps, je me rends compte que nous avons beaucoup de questions à aborder, mais je voudrais mentionner deux points qui ont été spécifiquement mentionnés dans les interventions.

---

Premièrement, je crois que c'est la Nouvelle-Zélande qu'à parler des enjeux pour la participation et la question de la priorisation. De l'établissement des priorités. Si nous avons pu trouver une solution, nous l'aurions fait parce que c'est un problème auquel nous nous voyons confrontés nous aussi ; avoir une couverture, une participation appropriée dans toutes les différentes pistes de travail. Je déteste moi impossible. Mais bien des fois, c'est bien difficile d'avancer avec les PDP parce qu'ils sont à différentes étapes de leur cycle de vie. Donc si l'on pourrait avoir un mécanisme pour mettre le PDP en pause et attribuer ses ressources à un autre PDP, ce serait peut-être faisable à l'avenir. On ne l'a jamais fait jusqu'à présent, mais cela c'est pour vous montrer que nous comprenons quels sont les enjeux.

La deuxième question correspond à la Norvège qui nous a demandé comment un PDP de la GNSO n'est pas nécessairement obligé à considérer la contribution du GAC. L'avis du GAC. Les PDP de la GNSO, en fait, sont obligés à considérer ou à refléter les commentaires publics reçus. Alors tous les apports seront reçus et nous avons l'obligation de les analyser, de les considérer. Puis on pourra adopter les recommandations de ce groupe de consultations et comme ça on pourrait renforcer ces contributions. Alors nous pouvons dire que la participation précoce, que ce soit d'une personne en particulier du GAC, ou du GAC dans son ensemble, dans le

---

processus du PDP, pourrait avoir une influence dans les processus de PDP précoce.

Je voulais tout simplement souligner que ce sont des choses que nous, nous avons également identifiées.

Je voudrais passer maintenant au point suivant de notre ordre du jour, à savoir un panorama général de tous les PDP qui pourraient être d'intérêt au GAC. Je vais maintenant passer la parole à Mason pour qu'il fasse la présentation. Mais pour des questions de temps, parce qu'on a un peu de contrainte, on va aborder simplement les points principaux.

MASON COLE :

Avant de le faire, je voudrais prendre une minute pour remercier le GAC de nous avoir donné l'opportunité d'occuper le poste d'agent de liaison. Vous m'avez fait confiance pour vous aider, pour établir un pont entre le GAC et la GNSO. C'est un privilège pour moi d'avoir travaillé dans cette fonction et je profite de l'occasion pour remercier tout le monde est souhaitée le mieux à mon successeur. Je voudrais remercier tout spécialement Marika Koenigs et Mary Wong qui m'ont donné une aide incroyable, non seulement à la GNSO, mais au GAC.

Je tiens à remercier Tom Dale qui m'a soutenu, qui a soutenu cette relation de travail entre la GNSO et le GAC. Merci Tom.

---

J'ai distribué cette information interne la semaine dernière. J'ai quelques copies imprimées. Et c'est le dernier rapport de politique qui a été publié par le personnel et qui traite de toutes les questions abordées par la GNSO du point de vue des PDP. Si vous avez l'occasion de le voir, je vous encourage à lire le rapport. Si vous voulez une copie en support papier, je peux faire les arrangements pour que vous les ayez.

Et je voudrais voir rapidement ces diapos. Ça, je vais le passer très rapidement et je m'excuse de le faire à cette vitesse.

Il y a quatre PDP, comme Donna l'a dit. L'un de concerne le WHOIS, l'autre concerne les procédures pour la série des nouveaux gTLD. Le troisième concerne tous les mécanismes des protections pour tous les gTLD, non seulement les nouveaux gTLD, ainsi que les mécanismes de protection des droits ; les mécanismes de correction de protection de droits pour les OIG et les OING, donc les organisations internationales et intergouvernementales. Il y a une information très grande surtout ses diapos. Je n'ai pas les lire toute. Je veux tout simplement vous montrer les points principaux et je vous passerais ensuite la présentation pour que vous puissiez la lire.

Vous pouvez voir ici, surligné dans cette diapo, le point 12, au milieu pratiquement de la figure. Et nous discutons déjà sur

---

certaines conditions, certaines contraintes fondamentales concernant ces trois questions que vous voyez à droite.

Il y a quelques séances qui ont eu lieu ici, à Hyderabad. Je sais que le GAC est très pris, mais si vous avez l'occasion d'assister à ces séances, je vous encourage fortement à le faire, être en présence ou d'essayer d'obtenir de l'information à cet égard. Tom et moi nous allons vous aider avec beaucoup – nous allons être très heureux de vous aider si cela peut vous être utile.

Et maintenant le PDP concernant les nouvelles procédures ultérieures à l'introduction des nouveaux gTLD. Vous voyez à quelle étape se trouvent les différentes questions générales. Il y a un total de 38 points qui ont été identifiés dans la charte. On a identifié six questions de niveau qui sont abordées dans les différents ateliers. Le GAC a l'occasion de collaborer dans ce travail.

Vous pouvez voir ici notre calendrier qui va jusqu'en juillet 2018. Il y a beaucoup de thèmes à aborder pendant six mois qui viennent et il y a de nombreuses occasions pour que le GAC puisse collaborer à plusieurs reprises.

La révision de tous les mécanismes de protection des droits dans tous les gTLD. Il y aura ici un processus de PDP à deux étapes. L'une d'elles concerne spécifiquement le centre de protection d'échange d'informations sur les marques et les

---

mécanismes de protection des droits associés, le RDS, et le processus de résolution de litige post-délégation.

Je crois comprendre que le groupe de travail va émettre un rapport provisoire, préliminaire, avant d'arriver à la phase 2, avant de voir la question de l'UDRP. Il y aura ensuite la question finale où le rapport final qui sera émis à ce moment-là.

Si vous voulez davantage d'informations, on peut se mettre d'accord pour que vous les receviez. Je sais que Mark Carvel, notre collègue du Royaume-Uni a encouragé le GAC pour qu'il soit au courant du développement de ces PDP. Il a offert sa collaboration. Nous allons vous donner davantage d'informations ou de détails à cet égard.

Enfin, tout ce qui concerne les mécanismes de protection de trois et la correction des mécanismes de protection pour les OIG. Je sais que Phil Corwin a été un des coprésidents de ce groupe de travail ; il est là dans la salle et il peut répondre sur tous les détails de ce PDP. Il me semble qu'il y a même une séance pendant cette semaine pour en parler.

Nous avons un rapport final qui sera émis entre la fin de cette réunion et la fin de l'année. Il y a aussi une séance ouverte du groupe de travail à 9 heures du matin. Je pense que c'est dans la salle 6, si je ne m'abuse. Les PDP se trouvant à la phase de mise

---

en œuvre sont quatre ; je ne vais pas les analyser un à un, mais je peux vous donner davantage d'informations si vous le voulez.

Bien. Nous en sommes donc au point 4 de notre ordre du jour. Merci beaucoup James et Thomas.

JAMES BLADEL :

Bon. Vous voyez qu'il y a plusieurs PDP actifs à différentes étapes. Il y en a qui sont ouverts à la participation des membres du GAC dans une modalité individuelle. Et je pense que nous accueillerions, nous saluerions toutes les contributions du GAC.

Nous allons aborder le point 4. Je ne sais pas, Thomas, si vous voulez dire quelque chose.

PRESIDENT SCHNEIDER :

Oui.

Pour suivre ce que Mason vient de dire, qui n'est qu'une partie d'un débat plus vaste, ceci a déjà été mentionné, mais c'est quelque chose qui date du temps où nous n'avions pas – enfin, nous voulions améliorer le rapport qui existait, mais il faudrait travailler sur ce que nous avons fait. À ce moment-là, comme je l'ai dit, nous n'avions pas l'habitude d'avoir des échanges aussi intenses, et nous n'avions pas non plus un agent de liaison avec la GNSO sur les PDP. Même si, malgré ce que l'on dit, il y a dans

---

plusieurs points, les OIG ont participé de façon active au PDP concernant la protection. Je ne me souviens même temps où et quand cela a commencé. Je crois que c'était 2009 ou 2010. Il est probable que cela ait eu lieu en 2012. Mais c'est Jorge, de la Suisse, qui a parlé d'un exercice d'apprentissage douloureux sur l'apprentissage des différentes cultures et des différentes manières de s'exprimer de chacun. C'est pourquoi nous avons fini avec les recommandations de la GNSO, là où le GAC a émis son avis pour le Conseil d'administration, avec une orientation différente, où l'on demandait des protections différentes pour les OIG, au moins dans certains cas. Mais enfin on a vu qu'il y avait des chevauchements et pas dans d'autres. Mais ce n'est que l'histoire, ce n'est qu'une partie de l'histoire. Nous pourrions dire que c'est le premier acte.

En 2013, le GAC, après avoir présenté son avis, donc le GAC a déclaré sa volonté de participer à ce dont nous débattons depuis un moment. Et le GAC a déclaré qu'il voulait participer à des délibérations plus profondes dans le cadre de l'ICANN, surtout avec le groupe.

Lorsque le NGPC a invité le GAC à participer dans ce petit groupe, c'était une invitation du Conseil d'administration, et c'est une invitation que le GAC a acceptée. C'est ce que l'on a appelé ce petit groupe. Et le GAC a accepté de participer de bonne foi, avec les meilleures intentions, avec l'espoir que le

---

travail de ce petit groupe permettrait dans des termes informels à une amélioration de l'entendement mutuel, de la compréhension mutuelle de la situation.

Le GAC pensait qu'il y aurait une compréhension commune servant de base pour la résolution des différences qui existaient. Et le Conseil d'administration a décidé, en 2014, les recommandations de la GNSO qui ne s'opposaient pas ou qui n'étaient pas incohérentes par rapport à l'avis du GAC. Et il a encouragé la GNSO à revoir la possibilité de réviser les autres recommandations dans ses procédures. Je crois que c'est une lettre de 2014 que j'ai relu hier qui demande à la GNSO de faire cela.

Le Conseil d'administration n'a jamais accepté ou rejeté cette partie des recommandations de la GNSO. Il n'a pas non plus accepté ou rejeté l'avis du GAC.

Voilà donc la situation où nous sommes depuis longtemps. Ce petit groupe, enfin, l'intention des participants de ce groupe, bon, c'était d'avoir, bon, quelque chose d'informel qui allait durer très peu de temps. Mais quand il y a eu la transition, le Conseil d'administration n'avait pas suffisamment de ressources pour avancer aussi vite que possible.

Maintenant, nous avons une proposition. C'est une proposition informelle. Ce n'est pas un secret. Ce n'est pas une conspiration

---

pour essayer d'éviter quelque procédure que ce soit. Nous voulons considérer cela comme une tentative de bonne foi pour essayer de trouver une solution du point de vue pragmatique. C'est là où nous sommes. Le GAC a au moins compris qu'il y a tout un développement significatif concernant la possibilité de céder des positions et d'établir une base commune de compréhension où la GNSO et le GAC pourront être ensemble pour protéger les OIG dans le développement du côté du GAC, afin de trouver une base pour conclure sur cela avec des principes acceptables pour tous. On parle de la transparence et l'ouverture, etc.

Bon, je vais m'arrêter là et je veux écouter ce que la GNSO pourrait nous raconter, ce qui leur arrive de leur côté sur cette histoire si malheureuse qui date de si longtemps.

JAMES BLADEL :

Merci, Thomas, d'avoir récapitulé tout cela pour que nous voyions comment nous en sommes arrivés là où nous en sommes.

Cela s'est passé bien avant que nous soyons dans la présidence, nous, en charge de la GNSO, le Conseil de la GNSO. Il y a peut-être des malentendus sur ce que la GNSO pouvait faire par comparaison avec ce que la GNSO voulait faire. Nous savons qu'il y a des limitations pour le travail que nous pouvons faire.

---

Mais si nous revenons sur notre histoire, je crois qu'il y a eu un débat sur le fait que les recommandations de la GNSO pouvaient être révisées. Nous avons un mécanisme pour le faire, mais dans bien des cas nous avons besoin d'un déclencheur pour ce mécanisme. Et dans cet exemple, le rejet du Conseil d'administration de nos recommandations serait un déclencheur très approprié.

Dans quelques cas, comme vous, nous avons attendu pendant très longtemps très longtemps pour avoir une indication par rapport au développement. Nous avons envoyé une lettre au Conseil d'administration pour leur faire savoir que suivant l'histoire, le processus était dans le comité des nouveaux gTLD et que nous voulions savoir quelle était la prochaine étape du processus.

Il y avait un PDP qui avait été conclu et qui avait été adopté par la GNSO, je crois que c'était fin 2013. Et il y avait aussi un PDP en cours, celui dont Mason a parlé tout à l'heure, qui se rapportait au mécanisme de correction pour les OIG et les OING. Je pense que cela fait partie d'un tout dans ce même problème.

Je veux souligner que c'est l'occasion, peut-être, pour tirer au clair certains malentendus. Le Conseil de la GNSO en particulier et la direction de la GNSO n'est pas autorisée, ou cela ne fait pas partie de notre mandat, de commencer un PDP ou un processus

---

de développement de politiques et de négocier ce qu'il y a dans ce PDP. Malheureusement, nous ne pouvons pas faire cela. Nous ne sommes pas autorisés à le faire. Le PDP est créé par la communauté ; ces recommandations sont adoptées par notre communauté. Nous ne pouvons pas les donner parce qu'elles ne nous appartiennent pas pour ainsi dire. Cela fait partie du défi que nous avons à relever.

Je crois comprendre que ce que nous devons voir dans l'avenir c'est de ces points fondamentaux qui ont fait que nous soyons maintenant dans la situation où nous en sommes. Il se peut que cette réunion de Hyderabad puisse être utilisée comme une occasion de modifier la manière de fonctionner, voir si nous pouvons trouver un système déterminé, efficace, pour trouver une solution.

Il me semble qu'au moins un ou deux des coprésidents de la GNSO peuvent parler.

Bien, Commission européenne.

HEATHER FORREST :

Bien. Je m'appelle Heather Forrest. Merci.

Donc pour revenir sur le point que James a mentionné comme un déclencheur pour nos mécanismes, les recommandations initiales sur la proposition qui a été discutée aujourd'hui ne sont

---

pas basées sur les opinions personnelles ou sur des opinions au hasard. Non, non, non.

Cela concerne le droit international et comme cela figure dans les recommandations de la GNSO, le document des principes de la GNSO lié à la politique actuelle basée sur le consensus.

Quant au déclencheur, même si les interprétations et l'identification du droit – les interprétations, pardon, du droit international et les identifications du droit international correct, n'était pas pertinent, ou ils étaient incomplets, ou ils étaient erronés en quelque sorte, voilà donc un déclencheur qui nous permettrait, nous, de nous dire voilà un motif, voilà une raison pour revoir ce thème. Malheureusement, la proposition du petit groupe qui ne suffit pas pour être utilisée en tant que déclencheur. Nous avons besoin de quelque chose qui prouve que le travail qui a été fait auparavant était, en quelque sorte, erroné ou incomplet. Et comme je l'ai dit, si nous regardons vers le passé, vers l'arrière, vers le point 3 dont Mason a parlé, le point 3 du PDP, c'est justement l'approche qui a été utilisée dans ces PDP sur les gTLD ainsi que les procédures ultérieures concernant l'introduction des nouveaux gTLD.

C'est là que nous revenons aux recommandations et aux principes originaux, et nous pouvons évaluer si nous pouvons savoir s'il y a eu des circonstances différentes. Les circonstances

---

c'est la loi ; les circonstances concernant les conditions du marché. Donc s'il y a des modifications dans ces circonstances, cela pourrait modifier, et cela nous pousserait à reconsidérer notre position. Mais nous pouvons dire que ce n'est pas un processus de la GNSO. Nous ne sommes pas à cette étape. On nous demande de reconsidérer un thème lié à l'intérêt particulier de certaines parties. Ce serait très utile si l'on pouvait faire des efforts pour revoir les recommandations et les principes originaux, et trouver les points ou les espaces où la GNSO, et le processus mené à bien par la GNSO à ce moment-là, étaient incorrects. Merci.

PRESIDENT SCHNEIDER : Merci. Je pense que Donna avait aussi quelque chose à dire. Non ? Bon. Merci d'avoir tiré au clair cette situation. Moi je n'étais pas là en ce moment-là, mais les OIG qui ont participé ne partagent pas cette interprétation en ce sens que la majorité du groupe avait en ce sens sur la manière d'interpréter le droit international. Je crois que Brian Beckham de l'OMPI veut dire quelque chose. Je ne veux pas trop m'arrêter là-dessus, mais il y avait différentes opinions dans ce groupe au moins du point de vue des OIG.

Bon, maintenant Brian.

---

BRIAN BECKHAM : Je crois que par rapport au déclencheur pour ces recommandations, le déclencheur approprié, je pense qu'il y a un désaccord sur ce que les OING pensent est la loi internationale.

Le GAC a présenté son avis et cela concerne son mandat, justement, de présenter son avis au Conseil d'administration. Mais d'après ce que James a dit, bien sûr, nous avons un PDP qui date depuis longtemps, et un autre qui est en vigueur. La Suisse a dit aussi quelque chose d'important à propos de l'engagement. Le PDP de la GNSO traitant des mécanismes de correction sur les droits des OIG, je crois que cela a été mentionné dans le communiqué de Los Angeles ainsi que dans le communiqué d'Helsinki, et cela c'était le fait des membres du groupe de travail et même les coprésidents, et maintenant le petit groupe, la proposition du petit groupe. Alors la question est que lorsque ce groupe de travail reçoit l'information du GAC qu'il y a certains marqueurs particuliers par rapport aux aspects de politiques que l'on considère, bon, qu'est-ce qu'on fait ? La coprésidence, les coprésidents de ce groupe de travail ont dit qu'il voulait voir les recommandations qui allaient à l'encontre de l'avis du GAC à cet égard. Il me semble que nous avons des questions importantes à cet égard. Nous sommes là pour collaborer dans ce processus, mais lorsque nous collaborons, là, personne n'en tient compte.

---

DONNA AUSTIN : C'est ici où la GNSO, ou n'importe quelle équipe de travail du PDP a des enjeux avec l'avis du GAC, parce que vous donnez votre avis au Conseil d'administration et le Conseil d'administration, d'après ce que je me souviens, n'a donné aucune instruction. Et le Conseil ne peut pas donner des instructions à aucun groupe de travail du PDP lié à l'avis du GAC. Je sais bien qu'il y a un avis du GAC qui a été donné au Conseil d'administration, et que le Conseil a des dialogues bilatéraux par rapport à l'avis du GAC. Cela ne veut pas dire nécessairement qu'il y a une conversation avec la GNSO bien que le groupe de travail du PDP reçoive l'avis à ce moment-là.

Là, il faut apprendre quels sont les enjeux des processus mis en place en ce moment qui nous ont amenés à ce point où nous en sommes.

Nous avons le même si l'avis du GAC est là, le groupe de travail du PDP, eh bien, le Conseil d'administration n'a aucun mécanisme pour ordonner au groupe de travail de prendre l'avis du GAC en considération.

PRESIDENT SCHNEIDER : Voyons voir si je peux mieux comprendre. Il y a un avis du GAC y au Conseil d'administration de manière officielle, et Brian,

---

voyons voir si je comprends, et si on communique cela aux gens du groupe de travail, aux gens comme Brian ou d'autres, vous ne pouvez pas en tenir compte parce que cela est adressé au Conseil d'administration. Je sais tout simplement de comprendre comment ça se passe.

DONNA AUSTIN :

Merci, Thomas. Je vais essayer de mieux expliquer.

Comme membre du groupe de travail, on peut donner une contribution. Le groupe de travail considère cette contribution dans le cadre du modèle multipartite ascendant. Je crois qu'il y avait des représentants de l'OMPI, de la Croix-Rouge, dans ce groupe de travail du PDP. Alors ces discussions ont été maintenues au sein du groupe de travail, et les recommandations du groupe de travail du PDP ont été différentes de l'avis du GAC.

Maintenant, selon ce que je comprends, en définitive, il y a deux débats sur la même question menés en parallèle ; l'un au sein du groupe de travail du PDP, et l'autre entre le Conseil d'administration et ce petit groupe. La proposition du petit groupe comme on l'appelle. Mais il n'y avait pas un effort conscient pour que les deux fassent partie de la même chose. Voilà. Je crois que la différence est là.

---

PRESIDENT SCHNEIDER : J'ai l'Iran, la Suisse, Heather Forrest et James dans la liste. Je crois que nous nous rendons compte qu'il y a différents silos, si l'on veut dire. Au début, il faut travailler ensemble, mais qui déclenche qui ou qui déclenche quoi. Il faut bien comprendre ce qu'il faut discuter.

La Suisse et l'Iran, s'il vous plait, soyez brefs. Et puis j'ai Heather et James. La Suisse. L'Iran d'abord, pardon. Je m'excuse.

IRAN : Pas de problème.

D'après ce que j'ai entendu des deux vice-présidents de la GNSO, la position est trop stricte et formaliste. Vous suggérez qu'il n'y a pas de solution pratique pour ça ? Nous ne voulons pas dire que le PDP était erroné et qu'il était incorrect. On ne veut pas parler de l'avis du GAC qu'il était basé sur rien du tout. On a un problème et on veut le résoudre. Quelle est votre suggestion pour trouver une solution aux problèmes ? Vous attendez que quelqu'un d'autre commence et puis suivre ? Faisons un effort conjoint. On a un problème à résoudre, alors quelles sont les bases ? Quel est le problème et quelle est votre suggestion ? Parce que ce matin, il y a eu [douze] soutien pour la question du GAC, et maintenant on nous dit, « Non, non ! On ne peut rien dire

---

parce que le Conseil d'administration ne peut pas dire à la GNSO, à moins qu'il y ait d'autres détails ». Alors quelle est votre suggestion ? Vous avez une suggestion pratique pour mettre un point final à la question et pas pour continuer à parler dans une réunion, dans une autre réunion, etc., et pendant des années du problème des OIG, parce qu'on parle finalement de confrontation. Il faut travailler ensemble. Moi je l'ai répété à maintes fois ; il faut travailler ensemble. Alors quelle est votre suggestion ? Pouvez-vous me le dire s'il vous plait ?

PRESIDENT SCHNEIDER : La Suisse.

SUISSE : Merci, Monsieur le président. Merci de vos commentaires jusqu'à présent. Je suis tout à fait d'accord avec l'esprit de l'intervention de notre collègue de l'Iran.

Je crois que nous sommes confrontés à une situation héritée ici. Il est possible que le travail n'ait pas connu le succès, ou que les choses n'aient pas été faites de la meilleure manière possible il y a quatre ans pour la raison que ce soit. Et sans essayer de trouver un coupable, voilà, nous nous trouvons face à un problème que nous voulons résoudre. Alors, quoi faire ?

---

Je vous pose la question comme représentant du Conseil de la GNSO, c'est la suivante. Nous voulons trouver une solution accordée, oui ou non? On peut demander au Conseil d'administration comme décideur final de ce processus de nous orienter vers un processus où nous puissions tous nous réunir et parvenir à une solution accordée? C'est possible? Voilà mes deux questions pour ce concernant les OIG.

Et pour la Croix-Rouge, là, c'est d'une question séparée, à la question des OIG pour différentes raisons. Lorsqu'on parle de la protection des sociétés nationales au second niveau, on peut trouver une solution ici à Hyderabad. Vous, en tant que représentants de la GNSO, pouvez-vous résoudre la question ici, à Hyderabad? Pouvez-vous donner un signal à la communauté pour que nous puissions donner une réponse dans ce sens?

PRESIDENT SCHNEIDER : Heather, Donna et peut-être James.

HEATHER FORREST : Merci. En réponse à la participation de l'ICANN et à la question que pouvons-nous faire – eh bien je prends des commentaires de Donna – je ne crois pas que l'avis du GAC soit ignoré. Pas du tout. Je crois qu'une partie du problème, ici, le long de tout le processus, est né du fait que l'avis du GAC s'est déroulé sur une

---

voie indépendante. Alors la seule chose qu'on peut faire, c'est recommencé à zéro, pas de manière séparée, pas en silos, en posant des questions différentes mais qui sont des questions qui sont interreliées à travers des initiatives qui peuvent se chevaucher. Non, non. Je crois qu'il faut parler d'une participation tout à fait active, non seulement parler de participation. Il faut répondre à la même question. Et voilà. C'est la raison de nos problèmes, parce qu'on a répondu des questions un peu différentes, et on a travaillé dans des pistes différentes. Il faut essayer d'arriver à un carrefour, mais un peu trop tard le long du processus. Je crois que c'était la cause de la situation dans laquelle nous nous trouvons qu'il faut rectifier. Et je dois dire, si vous me permettez, par rapport à la proposition du petit groupe, du groupe réduit, je vais parler au nom des coprésidents du PDP des mécanismes de protection des droits ; eh bien, je dirais que la proposition du groupe n'a pas été du tout ignorée. Je devrais dire qu'elle est arrivée en retard, et cette proposition du petit groupe a été développée de manière tout à fait indépendante du PDP et tout cela lié au mécanisme de correction des droits, les mécanismes correctifs. Je crois que l'avis n'a pas été ignoré, absolument pas. Merci.

DONNA AUSTIN :

Merci, Heather, pour répondre aux interventions de l'Iran et de la Suisse par rapport à la solution que nous pouvons trouver.

---

Je crois qu'il faut reconnaître que nous avons consacré pas mal de temps, ou plutôt beaucoup de temps, pour essayer d'analyser cette question, parce qu'il fallait comprendre pourquoi et comment on était arrivé à cette instance. Et nous en sommes toujours à cette instance. La raison pour laquelle les acronymes des OIG, de la Croix-Rouge, sont toujours liés en ce moment, c'est parce que les recommandations présentées au Conseil d'administration sont liées à cela, et le Conseil les a approuvées à l'unanimité. Et on a transmis cela au Conseil d'administration, alors le Conseil a l'obligation de les accepter ou de les rejeter dans leur ensemble.

Il y a quelques années, ces recommandations, eh bien, on a évalué que c'était incohérent. Alors le processus s'est étendu pendant deux ans, a pris deux ans. Et la question de la Croix-Rouge est apparue encore une fois ; on l'a présentée au Conseil d'administration et nous essayons de travailler là-dessus. Nous comprenons bien que c'est un long et un vieux problème, mais pour être juste dans la proposition du petit groupe, cela n'a pas été visible. On n'a pas eu de visibilité alors on n'a pas pu réagir à ces conversations qui se déroulaient à cet égard. Je dois dire que nous faisons de notre mieux pour trouver une solution parce que nous sommes dans une situation compliquée.

Nous reconnaissons que le GAC a ses propres luttes pour donner son avis, mais nous croyons que nous faisons de notre mieux

---

pour résoudre la situation. Les protections temporaires ne devaient pas être temporaires. Alors ça fait trois ans question des protections temporaires. Alors on veut résoudre la question. Alors, on essaye de comprendre quel est le défi, quel est l'enjeu, pour trouver une solution acceptable pour la GNSO et pour tous ceux qui ont participé des groupes de travail.

Nous essayons donc de parvenir à une solution. Nous comprenons bien que c'est une question sur laquelle vous avez travaillé ; vous en avez parlé avec le Conseil pendant les trois dernières années, mais nous venons de redémarrer cette discussion. Ça fait partie de notre problème.

JAMES BLADEL :

Pour clôturer ce thème, et à partir des propos de Heather et Donna parce qu'elles ont abordé des questions que j'allais aborder moi-même, et en revenant à la proposition de l'Iran, ce serait bien si l'Iran – si le GAC, pardon, au lieu de nous montrer où sont les conflits, que le GAC nous donne son avis et qu'il nous montre quels sont les fondements, quelles sont les déficiences, dans notre processus. C'est des informations qui pourraient nous aider pour pouvoir reprendre les PDP, ou d'après ce que la Suisse a dit, revenir et séparer la question de la Croix-Rouge des protections des OIG.

---

Là, il pourrait y avoir un démarreur, disons, pour travailler sur le PDP et les recommandations.

PRESIDENT SCHNEIDER : Il faut clôturer notre séance. Je ne vais pas passer la parole à notre membre. On peut continuer pendant la pause-café.

Pour ce qui est du groupe réduit, le petit groupe, le leader de ce groupe, au nom du Conseil d'administration, a dialogué constamment avec le personnel et le Conseil de l'ICANN en réfléchissant sur ce qui pourrait être acceptable pour la GNSO. On a travaillé sur la base de la présomption que tout cela a été basé sur des discussions informelles. Et nous avons pensé que tout le processus était informel. Vous avez fait des consultations informelles. C'est ça que nous avons supposé. Et pas dès le début, mais à ma demande, Mary Wong, qui est personnel de soutien de l'ICANN et qui travaille dans ce PDP en particulier, eh bien, elle a fait partie du groupe. Alors je ne sais pas comment fonctionne la communication entre le Conseil, la GNSO et le personnel de l'ICANN, mais nous, on supposait qu'il y avait des canaux de communication pour ces échanges. Alors nous sommes un peu surpris, un peu étonnés que vous ayez vu la proposition si tard.

J'espère pouvoir clarifier des malentendus et que nous puissions, dans quelque temps, écrire des articles sur la manière

---

dont nous aurions pu avoir travaillé. Et j'espère vraiment pouvoir trouver une solution à ces problèmes, c'est-à-dire on est d'accord qu'il faut s'asseoir à la même table convoquée par le Conseil d'administration, avec le GAC, la GNSO, le Conseil d'administration. La question est la suivante. Quel est le déclencheur dont nous avons besoin ? Ou sinon, nous pouvons dire au Conseil qu'on ne va pas attendre pour dire quelque chose par écrit dans quelques années.

[Pero] pourquoi ne pas revenir à nos unités constitutives, pourquoi ne pas déclarer la volonté de participer de dialogues et de trouver une solution ? C'est ma dernière participation.

JAAMES BLADEL :

Je comprends bien qu'on n'a plus de temps. Deux questions. Très bien, dialoguons et puis vous avez mentionné Mary Wong. Si je comprends bien, elle n'a pas participé de ce groupe. Absolument pas. Et je ne crois pas qu'elle n'avait pas transmis l'information, mais elle n'était pas là.

PRESIDENT SCHNEIDER :

J'ai participé de réunions avec elle, et il y avait d'autres personnes aussi. Mais je ne sais pas. Bon.

Merci beaucoup. On va continuer la discussion pendant la pause-café et espérons bien pouvoir parvenir à une solution,

---

parce que je crois que c'est un problème hérité et nous avons fait preuve que nous avons progressé à une institution.

Merci beaucoup de cet échange si utile. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**